

## COMPTE RENDU SEANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la Présidence de M. ÉDON Dominique, Maire,

**Etaient présents :** COUSINARD Lydie, ÉDON Dominique, GUÉHO Sigrid, GUILLARD Martine, LAMY Christophe, LEBORGNE Aurélie, LEBORRE Michel, LE CAIGNARD Christelle, MORING Pierre, SOUVRAY Jérôme.

**Absente :** CADILLON Marina,

**Excusé :** RIOUL Xavier

**Secrétaire de séance :** SOUVRAY Jérôme, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du compte-rendu du 16 février 2024

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

#### LOTISSEMENT DE LA DELANDIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif et du compte de gestion 2023 du Lotissement la Delandière qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	345 163.15 €	Dépenses	330 421.10 €
Recettes	347 233.73 €	Recettes	100 890.59 €
Résultat de clôture	2 070.58 €	Résultat de clôture	-229 530.51 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Approbation à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

#### ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif et du compte de gestion 2023 de l'assainissement qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	31 279.89 €	Dépenses	22 899.77 €
Recettes	48 345.66 €	Recettes	33 108.42 €
Résultat de clôture	17 065.77 €	Résultat de clôture	10 208.65 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Approbation à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

#### COMMUNE

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif et du compte de gestion 2023 de la COMMUNE qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	693 177.08 €	Dépenses	189 291.14 €
Recettes	730 247.00 €	Recettes	249 305.56 €
Résultat de clôture	37 069.92 €	Résultat de clôture	60 014.42 €
		Restes à réaliser	4 650.00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Approbation à l'unanimité.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>Article</b>	<b>Nom de l'association</b>	<b>MONTANT 2023</b>
6574801	USCR (foot)	280,00 €
6574802	Ligue contre le cancer	100,00 €
6574803	Amicale des sapeurs-pompiers	110,00 €
6574804	Génération Mouvement des Aînés ruraux	280,00 €
6574805	Section locale ACPG	280,00 €
6574806	Comité des fêtes	280,00 €
6574807	Coopérative scolaire	800,00 €
6574808	Îles des enfants	280,00 €
6574809	Amicale des boulistes	280,00 €
6574810	Ateliers pêle-mêle	280,00 €
65742	Prévention routière	100,00 €
6574811	ACCR (chorale)	280,00 €
65742	RASED	531.84 €
6574812	Association MOVE GAMES FRIENDS	280,00 €
6574813	Association WILDCARPASSION	0,00 €
65742	EPICERIE SOLIDAIRE - TUFFE	496.50 €
6574815	Mini-ferme des Dahlias	280,00 €
6574814	AGIR ENSEMBLE POUR GABIN	280,00 €

### **REFACTURATION INTERVENTION SUR MATERIEL DE BOULANGERIE**

Monsieur le Maire informe que suite à la réouverture de la boulangerie, il y a eu de nombreuses pannes sur le matériel, nécessitant l'intervention d'un réparateur, ce qui génère des dépenses pour la commune et une gêne pour le travail du boulanger. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de refacturer 938.49 € aux anciens locataires Monsieur et Madame BRAULT. 6 voix pour, 4 abstentions.

### **TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE ANNEE 2025**

Vu la délibération n°2023-37 du 7 mars 2023 fixant les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2024, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2025 restent inchangés, décide d'augmenter les tarifs de ménage : 1 heure 20€, 2 heures 50€ et 3 heures 100€.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR RENOVATION DU PARC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etat a lancé un fonds vert, destiné à financer des subventions d'investissement permettant le renouvellement des parcs de luminaires d'éclairage public. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte l'opération de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la commune, arrêté les modalités de financement, montant du devis 17 000.12 € HT et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention Fonds Vert, auprès de l'Etat.

## **DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR ACCUEIL PERISCOLAIRE SANS HEBERGEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la caisse d'allocations familiales de la Sarthe a lancé pour la campagne 2024, un dossier de demande de subvention d'investissement pour les porteurs de projet d'accueil périscolaire sans hébergement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage dans le projet d'accueil périscolaire sans hébergement et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations Familiales de la Sarthe.

## **NUMEROTATION DE LA PARCELLE C439**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait délibéré le 20 octobre 2023 pour l'achat de la parcelle C439 située à côté de l'école primaire, rue des lilas mais sans numérotation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la création du numéro 3 rue des lilas.

## **PRISE EN CHARGE ETUDE GEOTECHNIQUE PARCELLE C 439**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait délibéré le 20 octobre 2023 pour l'achat de la parcelle C439 située à côté de l'école primaire, 3 rue des lilas. Afin d'acquérir ce bien, le propriétaire doit fournir une étude géotechnique pour un montant de 900€ HT. Cette prestation pourrait être prise en charge par la collectivité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer l'étude géotechnique pour un montant de 900€ HT. 9 voix pour, 1 abstention.

## **MISSION DE CONTRÔLE TRAVAUX ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente les deux propositions concernant la mission de contrôle pour les travaux de l'accueil périscolaire. Missions de sécurité et protection de la santé, contrôle technique, vérifications électriques et attestation handicap : SOCOTEC 8076.00€ TTC et APAVE 4 850.40€ TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'APAVE et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

## **COMPETENCE DE POLICE DE LA PUBLICITE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Maire est compétent pour assurer la police de la publicité sur son territoire, qu'elle soit ou non couverte par un règlement local de publicité établi à l'échelle intercommunale. La loi prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du Maire au président de l'EPCI à fiscalité propre, sauf opposition des maires concernés.

Dans un délai de 6 mois, soit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président de l'EPCI afin qu'il n'ait pas cette compétence.

Le conseil municipal décide de refuser le transfert du pouvoir de police de la publicité à la communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Instructions à suivre pour les particuliers et associations : toute personne désirant installer une enseigne sur la commune devra déposer une autorisation préalable (cerfa 14798) et pour installer une publicité et pré-enseignes, il faudra déposer une déclaration préalable (cerfa 14799) en mairie.

## **DIVERS**

- Le contrat Bretagne Saveurs s'arrêtera à la fin de l'année scolaire et ne sera pas renouvelé.
- Loto des jeunes, il ne sera pas facturé de location de salle

- Réunion CTG pour la micro-crèche mercredi 27 mars 2024 à la salle polyvalente de la Chapelle Saint Rémy
- Réunion CCAS vendredi 22 mars 2024 à la mairie
- CMJ : organisation d'une journée multisport et cinéma le 25 avril 2024

Prochaine date de réunion de conseil : 12 avril 2024

Séance levée à 21h15